

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 5

Artikel: Écoles militaires de la confédération en 1858
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCOLES MILITAIRES DE LA CONFÉDÉRATION EN 1858.

I. ÉCOLES DU GÉNIE.

a) COURS DE RECRUES.

Recrues de sapeurs de tous les cantons qui fournissent des soldats de cette arme dès le 11 juillet au 21 août à Thoune. *Recrues de pontonniers* de tous les cantons qui fournissent des soldats de cette arme, du 11 avril au 22 mai à Brugg.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

ELITE. — *Compagnies de sapeurs* n° 2 de Zurich, du 14 au 25 septembre à Zurich ; 4 de Berne, du 11 au 22 juin à Thoune (école centrale); 6 de Tessin (réunion de troupes). *Compagnie de pontonniers* n° 2 d'Argovie du 25 mai au 5 juin, à Brugg.

RÉSERVE. — *Compagnies de sapeurs* n° 8 de Berne, du 4 au 9 octobre à Thoune; 10 d'Argovie, du 2 au 7 juillet à Thoune (école centrale); 12 de Vaud, du 24 août au 4 septembre à Moudon. *Compagnies de pontonniers* n° 4 de Zurich, du 10 au 15 mai à Brugg; 6 d'Argovie, du 17 au 22 mai à Brugg.

II. ÉCOLES D'ARTILLERIE.

a) COURS DE RECRUES.

Recrues de Berne, Soleure et Bâle-Campagne, du 28 mars au 8 mai à Arau; de toutes les compagnies de parc et batteries de montagne, du 4 avril au 15 mai à Lucerne; de Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell (Rh.-Ext.), Argovie, Tessin et Neuchâtel, du 16 mai au 3 juillet à Thoune; de Fribourg, Vaud et Genève, du 4 juillet au 14 août à Bière; du train de parc de tous les cantons, du 5 juillet au 7 août à Thoune; de Zurich, St-Gall et Thurgovie, du 15 août au 25 septembre à Zurich.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

ELITE. — *Batterie d'obusiers* de 24 n° 2 de Berne, du 24 août au 4 septembre à Thoune. *Batteries de pièces* de 12 n° 4 de Zurich (réunion de troupes); 6 de Berne, du 24 août au 4 septembre à Thoune; 8 de St-Gall, du 13 au 24 septembre à St-Gall. *Batteries de pièces* de 6 n° 10 de Zurich, du 28 septembre au 9 octobre à Zurich; 12 de Lucerne (réunion de troupes); 14 de Soleure, du 24 août au 4 septembre à Thoune; 16 d'Appenzell (Rh.-Ext.) (réunion de troupes); 18 d'Argovie, du 8 au 18 septembre à Arau; 20 de Thurgovie, du 28 septembre au 9 octobre à Zurich; 22 de Vaud, du 17 au 28 août à Bière; 24 de Neuchâtel, du 7 au 19 juin à Collombier. *Batterie de montagne* n° 26 des Grisons, du 20 au 31 juillet à Luziensteig. *Batteries de fusées* n° 28 de Zurich, du 28 septembre au 9 octobre à Zurich; 30 d'Argovie, du 28 septembre au 9 octobre à Zurich. *Compagnies de position* n° 32 de Zurich, du 12 au 23 juillet à Luziensteig; 34 de Vaud, du 17 au 28 mai à St-Maurice. *Compagnies de parc* n° 36 de Berne, du 10 au 21 août à Thoune; 38 de St-Gall, du 11 au 22 mai à Arau; 40 de Vaud, du 10 au 21 août à Thoune. *Train de parc* de Zurich, Schwytz, Glaris, Zug, Soleure, Appenzell (Rh.-Int. et Ext.), du 11 au 22 mai à Arau; de Lucerne, Uri, Unterwald (Obwald et Nidwald), Fribourg, du 10 au 21 août à Thoune.

RÉSERVE. — *Batterie de pièces* de 8 n° 42 de Lucerne, du 6 au 11 septembre à Arau. *Batteries de pièces* de 6 n° 44 de Berne, du 23 au 28 août à Thoune; 46 de Berne, du 30 août au 4 septembre à Thoune; 48 de St-Gall, du 6 au 11 septembre à St-Gall; 50 de Vaud, du 17 au 28 août à Bière; 52 de Neuchâtel, du 21 juin au 2 juillet à Collombier. *Batteries de fusées* n° 56 de Zurich, du 28 septembre au 3 octobre à Zurich; 58 d'Argovie, du 4 au 9 octobre à Zurich. *Compagnies de position* n° 60 de Zurich, du 26 au 31 juillet à Luziensteig; 62 de Fribourg, du 31 mai au 5 juillet à St-Maurice; 64 de Bâle-Campagne, du 6 au 11 septembre à Arau; 66 d'Argovie, du 13 au 18 septembre à Arau. *Compagnies de parc* n° 70 de Zurich, du 10 au 15 mai à

Arau ; 72 de Lucerne, du 16 au 21 août à Thoune; 74 d'Argovie, du 17 au 22 mai à Arau.

III. ECOLES DE CAVALERIE.

a) COURS DE RECRUES.

Recrues de dragons et de guides de Berne, du 21 mars au 1^{er} mai à Thoune ; *recrues de dragons de St-Gall*, *recrues de guides de Schwytz, Grisons et Tessin*, du 11 avril au 22 mai à St-Gall ; *recrues de dragons de Vaud et Fribourg*, *recrues de guides de Neuchâtel et Genève*, du 9 mai au 19 juillet à Bière ; *recrues de dragons de Lucerne, Argovie et Soleure*, *recrues de guides de Bâle-ville et Bâle-campagne*, du 27 juin au 7 août à Arau ; *recrues de dragons de Zurich, Schaffhouse et Thurgovie*, du 13 août au 25 septembre à Winterthour.

b) COURS DE REMONTES.

Remontes de Berne, du 22 avril au 1^{er} mai à Thoune ; *de St-Gall, Schwytz et Grisons*, du 13 au 22 mai à St-Gall ; *de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève*, du 10 au 19 juin à Bière ; *de Tessin*, du 25 juillet au 3 août à Bellinzona ; *de Lucerne, Argovie, Soleure, Bâle-ville et Bâle-campagne*, du 29 juillet au 7 août à Arau ; *de Zurich, Schaffhouse et Thurgovie*, du 16 au 25 septembre à Winterthour.

c) COURS DE RÉPÉTITION.

ELITE. — *Compagnies de dragons* n° 1 de Schaffhouse (réunion de troupes); 3 de Zurich (réunion de troupes); 4 de St-Gall, du 23 au 29 mai à St-Gall ; 5 et 6 de Fribourg, du 2 au 8 mai à Thoune ; 7 de Vaud, du 21 juin au 3 juillet à Thoune (école centrale) ; 8 de Soleure, du 8 au 14 août à Arau ; 9 de St-Gall (réunion de troupes) ; 10 de Berne, du 21 juin au 3 juillet à Thoune (école centrale) ; 11 de Berne, du 2 au 8 mai à Thoune ; 12 de Zurich, du 23 au 29 mai à St-Gall ; 13 de Berne, du 2 au 8 mai à Thoune ; 14 de Thurgovie, du 23 au 29 mai à St-Gall ; 15 de Vaud, du 20 au 26 juin à Bière ; 18 d'Argovie (réunion de troupes) ; 19 de Zurich (réunion de troupes) ; 20 de Lucerne (réunion de troupes) ; 21 et 22 de Berne, du 2 au 8 mai à Thoune ; 34 et 35 de Vaud, du 20 au 26 juin à Bière. *Compagnies de guides* n° 1 de Berne, du 28 avril au 1^{er} mai à Collombier ; 2 de Schwytz (réunion de troupes) ; 3 de Bâle-ville (réunion de troupes) ; 4 de Bâle-campagne, du 7 au 10 juillet à Liestal ; 5 de Grisons, du 19 au 22 juillet à Coire ; 6 de Neuchâtel, du 28 avril au 1^{er} mai à Collombier ; 7 de Genève, du 14 au 17 juin à Genève ; 8 de Tessin, du 4 au 7 août à Bellinzona.

RÉSERVE. — La fixation des jours d'exercice de la cavalerie de réserve est laissée aux cantons.

IV. ÉCOLES DE CARABINIERS.

a) COURS DE RECRUES.

Recrues de Berne, Unterwald et Fribourg, du 4 avril au 1^{er} mai à Thoune. Cours spécial pour les aspirants de 2^{me} classe aux places d'officier, du 2 au 15 mai à Thoune. *Recrues de Zurich, Bâle-campagne et Thurgovie*, du 30 mai au 26 juin à Winterthour ; *de Glaris, Appenzell (Rh.-Ext.), St-Gall, Grisons et Tessin*, du 4 au 31 juillet à Luziensteig ; *de Lucerne, Uri, Schwytz, Zug et Argovie*, du 8 août au 4 septembre à Zug ; *de Vaud, Valais et Neuchâtel*, du 12 septembre au 9 octobre à Collombier.

b) COURS DE RÉPÉTITION.

ELITE. — *Compagnies* n° 2 de Zurich, du 17 au 26 juin à Winterthour ; 4 de Berne, du 26 août au 4 septembre à Thoune ; 6 d'Uri, du 26 août au 4 septembre à Thoune ; 8 et 10 de Vaud, du 4 au 15 mai à Moudon ; 12 de Glaris, du 6 au 15 septembre à Zug ; 14 de Neuchâtel (école centrale), du 18 juin au 3 juillet à Thoune ; 16 de Grisons (réunion de troupes) ; 18 d'Appenzell Rh.-Ext. réunion de troupes) ; 20 d'Appenzell Rh.-Ext., du 22 au 31 juillet à Luziensteig ; 22 de Zurich (réunion de troupes) ; 24

d'Unterwald Obwald (école centrale), du 18 juin au 3 juillet à Thoune; 26 de Thurgovie, du 17 au 26 juin à Winterthur; 28 de Zug (réunion de troupes); 30 de Vaud, du 18 au 29 mai à Moudon; 32 de Valais, du 26 août au 4 septembre à Thoune; 34 de Lucerne (réunion de troupes); 36 de Grisons (réunion de troupes); 38 d'Argovie (réunion de troupes); 40 d'Argovie, du 26 août au 4 septembre à Thoune; 42 de Schwytz, du 6 au 15 septembre à Zug; 44 de Tessin (réunion de troupes).

RÉSERVE. — Compagnies n° 46 de Zurich, du 10 au 15 juin à Winterthur; 48 de Berne, du 26 avril au 1^{er} mai à Thoune; 50 de Berne, du 10 au 15 mai à Thoune; 52 de Glaris, du 27 septembre au 2 octobre à Glaris; 54 d'Appenzell (Rh.-Ext.), du 27 septembre au 2 octobre à Glaris; 56 de Grisons, du 26 au 31 juillet à Luziensteig; 58 d'Argovie, du 20 au 25 septembre à Arau; 60 de Tessin, du 22 au 27 mars à Bellinzona; 62 de Vaud, du 17 au 22 mai à Moudon; 64 de Neuchâtel, du 4 au 9 octobre à Collombier; 66 de Lucerne, du 20 au 25 septembre à Lucerne; 68 d'Unterwald (Obwald), du 4 au 9 octobre à Sarnen; 70 de Zug, du 30 août au 4 septembre à Zug; 74 de Zurich, du 10 au 15 juin à Winterthour; 76 de Vaud, du 24 au 29 mai à Moudon.

(Les *cours sur le service de santé* ainsi que la date et le lieu de la *réunion de troupes* seront l'objet de fixations ultérieures.)

V. ECOLE D'INSTRUCTEURS. .

Ecole d'instructeurs d'infanterie, du 28 février au 20 mars à Thoune.

VI. ECOLE CENTRALE.

Cours de théorie, du 28 février au 3 avril à Arau. *Ecole d'application*, du 6 juin au 3 juillet à Thoune. A cette dernière devront assister, outre les compagnies d'armes spéciales désignées ci-dessus, 4 bataillons d'infanterie dont l'effectif sera réduit de la manière qui sera indiquée ci-après. Ce sont un bataillon de Berne, un bataillon d'Unterwald, un bataillon d'Argovie et un bataillon de Vaud, qui séjourneront à Thoune du 18 juin au 3 juillet. Ces bataillons doivent présenter l'effectif suivant : 1 commandant, 1 major, 1 aide-major, 1 quartier-maître, 1 médecin, 1 adjudant sous-officier, 1 fourrier d'état-major et 6 compagnies, dont chacune sera composée de 3 officiers, 1 fourrier, 5 sergents, 10 caporaux, 1 frater pour 2 compagnies, 1 sapeur par compagnie, 2 trompettes par compagnie de chasseurs, 1 tambour par compagnie du centre, 40 soldats.

VII. RÉUNION DE TROUPES.

Outre les compagnies d'armes spéciales déjà indiquées plus haut, devront y assister : 1 bataillon de Zurich, 1 bataillon de Lucerne, 1/2 bataillon d'Uri, 1 bataillon de Glaris, 1/2 bataillon de Zug, 1 bataillon de Soleure, 1/2 bataillon de Bâle-ville, 1 bataillon de Schaffouse, 1 bataillon d'Appenzell (Rh.-Ext.), 1/2 bataillon d'Appenzell (Rh.-Int.), 1 bataillon de St-Gall, 1 bataillon de Grisons, 1 bataillon de Thurgovie¹, 1 bataillon de Tessin.

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 23 février 1858, a procédé aux promotions et admissions ci-après dans l'état-major fédéral :

I. COLONELS.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. *Huber-Saladin*, Jean-Jos.-Fr., de Schaffouse, à Paris, lieut.-colonel; *Paravicini*, Rodolphe, de et à Bâle, idem.

¹ Sur la demande de l'Etat de Thurgovie, ce bataillon a été dispensé et remplacé par un bataillon de Berne.

b) ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

M. *Locher*, Jacob, de et à Zurich, lieut.-colonel.

II. LIEUTENANTS-COLONELS.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. *Vogel*, Jean-Jacob, de et à Zurich, major; *Quinclet*, James, de et à Vevey, idem; *Hartmann*, Frédéric, de et à Fribourg, idem.

b) ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. *Wolff*, Jean-Gaspard, de et à Zurich, major; *Gautier*, E.-A.-Emile, de Genève, à Cologny, idem.

III. MAJORS.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. *Sulzer*, Jules, de Winterthour, à Berne, capitaine; *Frey*, Emile, de et à Arau, idem; *Merian*, Rodolphe, de et à Bâle, idem; *Jeannot*, Aug., des Brenets, au Locle, idem; *Matthey*, Charles-Jules, de Savagnier, à Neuchâtel, idem; **Schumacher*, Ch., de et à Lucerne, capitaine de dragons.

b) ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. *Frefel*, Conrad, de Neukirch, à Frauenfeld, capitaine; *Gränicher*, Gustave, de Zofingue, à Berne, idem.

c) ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

MM. *Cartier*, Joseph-Agricol, de et à Oensigen (Soleure), capitaine; **Pfyffer*, Louis, de et à Lucerne, capitaine d'artillerie au service cantonal; *Hammer*, Bernard, d'Olten, à Soleure, idem.

IV. CAPITAINES.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. *Schiess*, Adolphe, de Hérisau, à Stäfa, lieutenant; *Kappeler*, Louis, de Baden, à Thurgi (Argovie), idem; *Am Rhyn*, Walter, de et à Lucerne, idem; *Dimier*, Aug.-André, de Genève, à Fleurier, idem; *Rapp*, Rodolphe, de et à Bâle, idem; *Bossi*, Ant., de et à Lugano, idem; **Bringolf*, Jean, de et à Unterhallau (Schaffhouse), capitaine de dragons.

b) ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. *Courvoisier*, Paul-Frédéric, de et à la Chaux-de-Fonds, lieutenant; *Froté*, Eug., de Miécourt (Berne), à Porrentruy, idem; *Mercier*, Eugène, de Coppet (Vaud), à Genève, idem; *L'Hardy*, René-Henri, de Neuchâtel, à Genève, idem; *de Steiger*, Charles-Frédéric, de Berne, à Interlaken, idem; *La Nicca*, Christian, de et à Coire, idem.

c) ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

MM. *d'Edlibach*, Gerold, de et à Zurich, lieutenant; *Bleuler*, Henri, de et à Riesbach (Zurich), idem; *Leemann*, Jean, de et à Meilen (Zurich), idem; **Hertenstein*, Frédéric, de et à Kyburg (Zurich), capitaine d'artillerie au service cantonal; **Reinert*, Otto, de et à Soleure, idem; **de Vallière*, Théodore, de et à Lausanne, idem.

V. LIEUTENANTS.

a) ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

M. **Solioz*, Joseph, de et à Sion, lieutenant au service cantonal.

b) ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. *Kündig*, André, de Bâle, à Genève, 1^{er} sous-lieutenant; *Jundzill*, Victor-Jean, de Fribourg, à Lausanne, idem; *Legler*, Théoph.-Henri, de Dornhaus, à Mollis (Glaris), idem; *Müller*, Jean-François-Benjamin, de et à Genève, idem; *Im Hooff*, Emile, de et à Arau, idem.

c) ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

MM. * *Widmayer*, François, de Rolle, à Genève, lieutenant d'artillerie au service cantonal; * *De Loës*, Aloïs, d'Aigle, à Lausanne, idem.

VI. SECONDS SOUS-LIEUTENANTS.

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

MM. * *Huber*, William, de Schaffhouse, à Paris, aspirant-officier de II^e classe; * *Pellis* Edouard, de et à Lausanne, idem; * *Bachofen*, Samuel¹, de et à Bâle, idem; * *Raccaud*, Emile, de et à Lausanne, idem; * *Chessex*, Clément, de Montreux, à Lausanne, idem; * *De Loës*, Charles, d'Aigle, à Lausanne.

Les officiers désignés par une astérisque sont nouvellement nommés; les autres sont promus dans l'état-major.

Le Conseil fédéral a nommé M. le colonel fédéral *Ziegler*, de et à Zurich, inspecteur de l'école d'instructeurs d'infanterie à Thoune, et M. le colonel fédéral *Frey-Herosée*, à Berne, inspecteur de l'école centrale à Arau et à Thoune.

L'école centrale a été ouverte dimanche dernier à Arau, sous le commandement du colonel Fischer. Voici l'indication des instructeurs dans les différentes sections ; *Génie* : MM. Gauthier et Imhof; *Artillerie* : Borel, Wehrli, Fornaro, Leroyer, Lucot; *Etat-major général* : Schwarz, Wieland, Scherrer, Widler et professeur Lohbauer. Le personnel des officiers qui assistent à cette école se répartit comme suit : 4 officiers de l'état-major du génie, 3 de l'état-major de l'artillerie, 10 de l'état-major général, 15 officiers d'artillerie, 18 aspirants d'artillerie, 8 aspirants du génie.

Dimanche 7 mars, l'école s'est complétée par l'arrivée d'officiers de l'état-major d'infanterie de divers cantons et d'officiers de cavalerie et de carabiniers.

L'école d'instructeurs d'infanterie s'est ouverte à Thoune le 28 février, sous le commandement de M. le colonel fédéral Letter. Le corps des instructeurs est divisé en sept classes : dans une de ces classes l'instruction se fait en français, dans les autres classes en allemand.

Chacune de ces divisions est commandée par un chef qui lui donne l'instruction et qui la dirige sous sa responsabilité. Ce sont :

MM. de Salis, colonel fédéral, pour la I^e division.
Brugger, colonel cantonal, pour la II^e ,
Borgeaud, lieut.-col. féd., pour la III^e ,
Hofstetter, lieut.-col. cant., pour la IV^e ,
Uhlmann, commandant, pour la V^e ,
Schädler, lieut.-col. cant., pour la VI^e ,
Raushenbach, command., pour la VII^e ,

M. le commandant Stadler de Zurich est chargé de diriger l'escrime à la baïonnette, il est à la disposition du commandant de l'école pour l'instruction.

Les fonctions du commissariat sont remplies par M. le commissaire de I^e classe lieutenant-colonel Liebi.

L'adjudant du commandant de l'école est M. le capit. fédéral Tronchin, de Genève.

Le service journalier a lieu comme suit :

5 1/2 heures, diane; de 6 1/2 à 11, instruction ; 11 1/2, rapport ; 12, diner; de 2 à 6 1/2, instruction ; 7, conférence des instructeurs-chefs de division ; 9, retraite ; 10 h., rentrée au logement.

Il y a deux tables pour le diner, l'une au *Faucon* pour les officiers, et une à la *Croix-Blanche* pour les sous-officiers.

¹ Ce jeune homme plein d'espérances, fils de M. le lieut.-col. Bachofen, est malheureusement mort quelques jours avant sa nomination.

Les rapports entre les instructeurs sont très agréables, l'esprit de l'école est excellent. M. le colonel Letter la dirige avec autant de tact que de savoir.

En exécution des décisions fédérales sur l'introduction du *fusil de chasseur*, le Département militaire fédéral a passé des conventions avec des fabriques d'armes. Les livraisons ont déjà commencé et l'on espère recevoir dans le courant de l'année, mois par mois, 300 fusils, soit 3000 en 10 mois. Le prix du fusil sera de 60 à 65 fr. Le Conseil fédéral a ouvert à cet effet à son département militaire un crédit de 60,000 fr.

(*Bund.*)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a décidé, le 23 février, d'envoyer à l'école d'application qui aura lieu à Thoune du 17 juin au 3 juillet, le bataillon n° 26 (2^{me} cantonal), commandant Morier. Ce bataillon est composé comme suit : Etat-major, chasseurs de droite, mousquetaires n° 1 et 2 du 2^e arrondissement, mousquetaires n° 3 et 4 et chasseurs de gauche du 1^{er} arrondissement.

— La commission législative militaire s'est réunie lundi.

APPÉL

ADRESSE À MESSIEURS LES OFFICIERS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

Du choc des idées jaillit la lumière.

Le Conseil fédéral vient de nommer plusieurs commissions destinées à perfectionner notre système militaire suisse.

L'une de ces commissions doit s'occuper spécialement de la révision de l'administration militaire en général.

Chacun comprend l'importance d'un travail qui, par ses effets, peut exercer une grande influence sur l'avenir de l'organisation et, partant, sur l'esprit militaire dans notre patrie.

Pénétré de l'importance et de l'étendue de la tâche qui lui est confiée, le président de la commission a demandé au Département militaire suisse, dont cette commission relève, l'autorisation d'associer à son œuvre tous les officiers de l'armée fédérale et spécialement ceux qui, par leur spécialité, par leur étude des questions administratives et par leur expérience, peuvent lui offrir le secours de leurs lumières.

C'est dans ce but qu'un concours est ouvert jusqu'au 25 mars prochain. La commission accueillera avec empressement et reconnaissance les travaux qui lui seront adressés. Elle recommande à messieurs les officiers qui voudront bien répondre à son appel :

a) De préciser clairement les lacunes, les imperfections et les retranchements que devrait subir le règlement général actuel ;

b) En ce qui concerne la comptabilité militaire, d'accompagner les travaux présentés de formulaires explicatifs ;

c) D'exposer les motifs qui rendent désirables les changements proposés.

En remerciant d'avance ceux de nos frères d'armes qui répondront à notre appel, nous leur présentons nos salutations patriotiques.

Aigle, le 16 février 1858.

F. KILIAN, commandant,
président de la commission chargée de la révision
de l'administration militaire.

Adresser les travaux au président de la commission, à Aigle.

ERRATUM. Dans le sommaire de notre précédent numéro lire *Mémoires de Rösselet*, au lieu de Mémoire sur Rösselet.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLET fils, à Lausanne.